

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.536
20 février 1990

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT TRENTE-SIXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 20 février 1990, à 10 heures

Président : M. Hendrik Wagenmakers (Pays-Bas)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 536ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je voudrais tout d'abord adresser un chaleureux accueil, au nom de la Conférence et en mon nom propre, à S.E. le Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires politiques de la Finlande, l'Ambassadeur Aarno Karhilo, qui nous rend visite et sera notre premier orateur. Le Sous-Secrétaire d'Etat n'est pas un nouveau venu parmi nous, puisqu'il s'est adressé par deux fois l'an dernier à la Conférence. C'était là le reflet de la participation active de la Finlande, qui n'est pas membre de la Conférence, aux travaux de celle-ci et de ses organes subsidiaires. Je tiens à remercier le Sous-Secrétaire d'Etat de l'intérêt qu'il continue de manifester pour nos travaux et je lui souhaite tout le succès possible dans sa mission à Genève.

Conformément à son programme de travail, la Conférence commence aujourd'hui à examiner les points 1, "Interdiction des essais nucléaires", et 2, "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", de son ordre du jour. Toutefois, en vertu de l'article 30 du règlement intérieur, les membres qui le souhaitent pourront soulever toute autre question se rapportant aux travaux de la Conférence.

Comme je l'ai déjà dit, lorsque la liste des orateurs sera épuisée, je saisirai la Conférence, pour adoption, du rapport du Comité spécial des armes chimiques, publié sous la cote CD/961.

Sont inscrits sur la liste d'orateurs pour aujourd'hui S.E. le Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires politiques de la Finlande et le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Je donne maintenant la parole à S.E. le Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires politiques de la Finlande, l'Ambassadeur Aarno Karhilo.

M. KARHILO (Finlande) (traduit de l'anglais) : La Conférence du désarmement est une instance qui s'occupe du désarmement mondial; mais, bien souvent, les situations régionales ont une importance mondiale. Permettez-moi donc de commencer par parler brièvement de la conjoncture en Europe.

Depuis ma dernière intervention dans ce forum, il y a sept mois à peine, l'Europe a subi de profondes transformations et le processus engagé est tout sauf achevé. Le rythme des événements en Europe centrale et de l'Est est à vous couper le souffle. Dans nombre de pays, ce printemps sera une période de décisions historiques, de promesses et d'espoirs. Une nouvelle sorte de structure de sécurité en Europe se fait jour dont les contours présentement se dessinent.

Si nous voulons éviter que ces changements révolutionnaires nous mènent à un avenir imprévisible, il est indispensable que nous ayons des panneaux et des bornes pour nous indiquer que la route sur laquelle nous nous engageons est sûre.

Au milieu de toutes ces turbulences, la relation de dialogue politique et de coopération entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, en particulier dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement, est et restera un élément de stabilité clé.

(M. Karhilo, Finlande)

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a également prouvé qu'elle était un élément de stabilité et de transformation pacifique. Son rôle ira croissant dans la gestion commune des changements que vit l'Europe. La prochaine réunion au sommet des 35 Etats participant à la CSCE sera une importante occasion de dresser un inventaire. Nous espérons que les premiers documents issus des négociations sur les forces classiques en Europe seront alors produits pour être signés. Cette réunion peut aussi imprimer un nouvel élan aux négociations sur le désarmement en Europe dans le cadre de la CSCE.

Les perspectives d'adoption, cette année, de mesures substantielles de désarmement sont prometteuses. Avec les premiers résultats prévus des pourparlers sur les forces classiques, l'Europe commence à se débarrasser de sa réputation de continent le plus lourdement armé du monde. Nous nous félicitons des nouveaux résultats obtenus dans les négociations bilatérales sur le désarmement menées par les Etats-Unis et l'Union soviétique et que ces deux pays ont annoncés voici dix jours, à Moscou, dans leur déclaration commune. L'objectif qu'ils se sont fixé de conclure, avant la fin de cette année, un traité sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives mérite d'être sincèrement appuyé par la communauté mondiale car il est porteur de l'espoir d'une nouvelle réduction de la menace nucléaire.

La Finlande salue ici même, en particulier, le nouvel accord américano-soviétique sur l'élimination graduelle des armes chimiques. Pour conditionnels qu'ils soient, les engagements annoncés à Moscou le 10 février marquent de manière concrète que les grandes puissances - qui détiennent les stocks d'armes chimiques les plus importants - reconnaissent la responsabilité particulière qui leur incombe d'être les initiatrices d'une élimination totale des armes chimiques.

La détermination mutuelle des grandes puissances de commencer à détruire le gros de leurs stocks d'armes chimiques jusqu'à ce que ceux-ci atteignent des niveaux peu élevés et égaux, en attendant la conclusion de la convention interdisant les armes chimiques, constitue, aux yeux de la Finlande, un important catalyseur pour résoudre les problèmes politiques qui subsistent dans la négociation multilatérale de cet instrument. Les négociations à la Conférence du désarmement doivent, par nature, être globales; mais les progrès accomplis sur le plan bilatéral en ce qui concerne les armes chimiques constituent un apport précieux et nécessaire aux pourparlers de Genève. Nous espérons que la dernière étape n'est pas loin et que les engagements politiques pris aux Conférences de Paris et de Canberra en vue de la conclusion rapide de la convention seront tenus cette année.

Au cours de la dernière décennie, il est devenu impensable de ne pas accompagner le désarmement d'une vérification stricte. Certains accords conclus dans le passé - comme la Convention sur les armes biologiques - sont en fait considérés aujourd'hui comme inadéquats à cet égard. La mise au point de dispositions détaillées pour assurer un régime de vérification satisfaisant demande forcément du temps, aussi bien au niveau de l'élaboration que de la mise à l'essai des méthodes et des instruments.

(M. Karhilo, Finlande)

Les mesures de vérification de la convention sur les armes chimiques seront plus complexes qu'elles ne le sont dans aucun accord de désarmement conclu jusqu'ici. Malgré tout le travail déjà consacré à ce sujet, on entend encore à l'occasion s'exprimer des doutes quant à la possibilité de vérifier le respect de la convention. La facilité relative de fabrication d'agents de guerre chimique et le coût peu élevé de cette opération ont été cités comme des facteurs rendant impossible la vérification du respect d'un tel instrument.

A vouloir concevoir un régime qui couvrirait toutes les activités clandestines possibles, nous risquerions de nous heurter à des problèmes insurmontables. Mais ce n'est pas ce que nous essayons de faire. A notre avis, l'accord de désarmement interdisant les armes chimiques sera efficace si nous pouvons être sûrs que les stocks existants sont détruits et que des produits chimiques d'importance militaire ne sont pas fabriqués ou détournés à des fins militaires.

On peut à notre avis créer la confiance nécessaire en ce qui concerne la réalisation des objectifs de la convention à partir des moyens déjà envisagés dans les négociations. La combinaison d'inspections de routine, d'inspections par mise en demeure et de mesures de vérification ad hoc offre une gamme de moyens qui permettent de s'assurer que les dispositions de la convention sont bien respectées.

Les travaux du Groupe technique sur l'instrumentation ont clairement montré que toutes les fonctions de vérification mettant en jeu l'analyse chimique pouvaient être remplies adéquatement au moyen des méthodes et des instruments dont on dispose à l'heure actuelle. Cette conclusion a encore été renforcée par la série de contrôles interlaboratoires entrepris l'automne dernier par 10 laboratoires. Les résultats de cette expérience seront présentés sous peu au Comité spécial des armes chimiques. Le Groupe technique sur l'instrumentation a identifié dans son rapport plusieurs questions qui demandent à être approfondies et relèvent de domaines qui ne sont pas d'ordre purement analytique. Si l'on s'attelle à cette tâche en axant l'attention comme il se doit, aucun des problèmes qui se posent ne devrait être insoluble.

C'est sur l'élaboration de moyens techniques de vérification que la Finlande a centré sa contribution aux négociations sur les armes chimiques. Depuis 1973, le projet de recherche finlandais sur la vérification du désarmement chimique met au point des méthodes d'analyse sensibles et sélectives pour satisfaire aux besoins de vérification d'une convention sur les armes chimiques. D'entrée ce projet s'est caractérisé par son esprit de pleine ouverture intellectuelle. Aucun aspect du projet n'est tenu secret ou ne fait l'objet d'informations limitées. Les résultats scientifiques ont été présentés chaque année à la Conférence du désarmement dans ce que l'on appelle les Finnish Blue Books, qui sont à l'heure actuelle au nombre de 14.

Les commentaires élogieux que nous ont faits au fil des ans de nombreuses délégations à la Conférence du désarmement ont incité les scientifiques associés au projet et le Gouvernement finlandais à élargir la portée de cette entreprise et à lancer de nouveaux types d'initiatives, dont l'une a été l'organisation et la coordination de l'expérience interlaboratoires à laquelle j'ai déjà fait allusion. Nous avons aussi mis sur pied un programme de

(M. Karhilo, Finlande)

formation aux méthodes de vérification, à l'intention de spécialistes de l'analyse chimique originaires de pays en développement qui font partie du Groupe des 21. Le premier cours prévu dans le cadre de ce programme est aujourd'hui sur les rails.

L'intérêt manifesté pour ce programme de formation a dépassé nos espoirs. Vingt-cinq chimistes des plus qualifiés, originaires de neuf pays, ont demandé à suivre les deux premiers cours qui seront organisés cette année. Pendant cette première année, un chimiste de chacun des pays suivants - Brésil, Inde, Iran, Kenya, Nigéria et Pakistan - suivra deux cours de quatre mois, consacrés chacun à l'utilisation des méthodes d'analyse et des instruments intéressant la vérification au titre de la convention sur les armes chimiques. Les responsables du projet de recherche finlandais ont l'intention d'offrir un programme de formation similaire en 1991 et une invitation sera adressée prochainement aux membres du Groupe des 21. Les candidatures présentées pour les cours de cette année seront alors automatiquement prises en compte.

Le projet de recherche finlandais n'a d'autre objectif que de contribuer aux négociations sur les armes chimiques. Lorsque la convention sera conclue, le projet et son laboratoire se donneront pour but de contribuer à la mettre en oeuvre. Les modalités d'organisation du travail analytique que nécessitera la convention n'ont pas encore été étudiées dans le détail. Nous pouvons cependant d'ores et déjà affirmer que, quelle que soit la structure organisationnelle adoptée, les ressources du projet finlandais, tant pour ce qui est des compétences scientifiques que des installations physiques, seront mises au service de la convention et de l'organisation.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement finlandais a décidé de mettre ces ressources à disposition pour constituer le noyau du Laboratoire central de l'organisation qui sera créée au titre de la convention. Le laboratoire du projet de recherche finlandais répondra aux exigences rigoureuses qui seront associées au fonctionnement d'une organisation scientifique internationale de cet ordre. Nous pensons que la meilleure façon d'assurer le niveau de qualité, de fiabilité et de confiance élevé touchant les tâches d'analyse est d'ancrer les activités dans ce domaine particulier sur une institution déjà établie et bien connue plutôt que sur des laboratoires qu'il faudrait encore créer. Les avantages de cette approche sont évidents.

L'interdiction des armes chimiques ne peut être vraiment totale que si tous les pays adhèrent à la convention. L'universalité sera certes le pilier principal sur lequel reposera cet instrument une fois en vigueur, mais c'est aussi le principal facteur d'explication du progrès relativement lent de la négociation. Tenir équitablement compte des intérêts de toutes les nations et leur donner l'assurance qu'aucun pays n'aura d'avantages indus, militaires ou technologiques, par rapport aux autres n'est pas chose facile. Pour arriver à ce résultat, il est de la plus haute importance qu'aucun pays ne soit privé de la possibilité de participer à la négociation, s'il en exprime le voeu. A cette condition fondamentale doivent être associées d'autres mesures de nature à servir l'objectif de l'universalité.

(M. Karhilo, Finlande)

Au cours de la session de 1989, nous avons vivement apprécié la peine que s'est donnée le Président du Comité des armes chimiques pour encourager les délégations d'observateurs à participer activement aux travaux et pour tenir au courant des progrès accomplis les délégations qui ne sont pas représentées aux négociations. Les efforts menés à l'échelon régional par l'Australie et l'Indonésie pour sensibiliser l'opinion sur la question des armes chimiques offrent aussi un bon exemple de ce qui pourrait être entrepris. Le programme finlandais de formation aux activités de vérification a, lui aussi, pour but de servir la cause de l'universalité.

Nous souhaitons tout le succès possible au nouveau Président du Comité spécial des armes chimiques, l'Ambassadeur Hyltenius de la Suède, à qui est confiée la difficile tâche de guider la négociation en vue de la percée finale qui est attendue depuis longtemps.

J'ai longuement parlé de la question des armes chimiques qui n'est que l'une de celles qui sont inscrites à l'ordre du jour de cette conférence. Si je l'ai fait, c'est en raison de la priorité que nous attachons à une conclusion rapide de la convention. Je voudrais maintenant passer au premier point de l'ordre du jour : l'interdiction des essais nucléaires.

Il faut arriver à une interdiction globale des essais pour arrêter le perfectionnement des armes nucléaires. La Finlande, comme beaucoup d'autres pays, estime que le régime international de non-prolifération nucléaire énoncé dans le Traité sur la non-prolifération serait renforcé par une interdiction complète des essais et explosions nucléaires. Nous avons toutefois du mal à être d'accord avec ceux qui, en outre, affirment que l'interdiction globale des essais est une condition indispensable à la préservation du régime de non-prolifération. En établissant un tel lien, on risque de mal servir les intérêts sur les deux plans.

L'une des principales préoccupations en ce qui concerne l'interdiction globale des essais est - et je pourrais ajouter que cela n'est pas surprenant - de savoir si le respect de cette interdiction est vérifiable. Comme pour la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, nous pensons que oui. On dispose déjà des moyens techniques appropriés. Notre conviction est fondée sur les études menées par le projet de recherche finlandais sur la vérification sismologique des essais nucléaires.

Cependant, nous sommes tout aussi convaincus que, pour arriver à une interdiction des essais, on ne saurait prendre de raccourci. Les dispositions en matière de vérification doivent être soigneusement élaborées et mises à l'épreuve. Le forum tout indiqué pour le faire est la Conférence et son Groupe d'experts scientifiques. La Finlande participe activement aux travaux du Groupe et à l'importante expérience d'échange de données de niveau 2 (GSETT-2) qui est en cours.

Pour que le résultat soit le meilleur possible, les installations de vérification sismique doivent être régulièrement réparties à la surface du globe. Or les stations qui constituent le réseau sismographique de l'hémisphère Sud sont dispersées. Pour contribuer à améliorer la situation, la Finlande coopère depuis une décennie avec la Zambie en vue de

(M. Karhilo, Finlande)

l'établissement d'un réseau sismique et de la formation d'opérateurs de ce réseau. Elle prête aussi depuis peu son concours à la station sismique de Lusaka pour que celle-ci puisse s'associer à l'expérience GSETT-2.

Le précieux travail accompli par le Groupe d'experts scientifiques n'empêche toutefois pas de constater que la Conférence n'est pas parvenue à établir un comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. Sa constitution maintenant, et une bonne amorce des délibérations, aideraient à mener à bien la conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, qui aura lieu dans le courant de l'année.

La Finlande se félicite de la tenue de cette quatrième conférence d'examen du Traité, car elle y voit l'occasion de renforcer le régime international de non-prolifération. A ce sujet, elle a déjà esquissé, avec les autres pays nordiques, un certain nombre de mesures d'ordre pratique.

Mon pays soutient fermement le TNP. Il y voit en effet la mesure de désarmement la plus significative qui ait été prise jusqu'ici par la communauté internationale. Il est aussi vigoureusement en faveur d'une interdiction complète des essais. Il doute cependant que, compte tenu des réalités de l'heure, la modification qui a été proposée du Traité sur l'interdiction partielle des essais, pour le transformer en traité d'interdiction complète, soit la bonne réponse à la question de l'interdiction des essais. Néanmoins, en tant qu'Etat partie à ce traité, la Finlande assistera à la conférence d'amendement, comme elle en a déjà informé les dépositaires. Et elle le fera dans un esprit constructif. A notre sens, la conférence d'amendement doit s'attacher à donner un élan politique à la cause de l'interdiction des essais nucléaires, tout comme la Conférence de Paris l'a fait pour l'interdiction des armes chimiques. Nous espérons que les autres Etats parties au Traité partageront ce point de vue.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie S.E. le Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires politiques de la Finlande de son importante déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Batsanov.

M. BATSANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Permettez-moi avant tout de souhaiter la bienvenue ici à Genève, au Sous-Secrétaire d'Etat finlandais aux affaires politiques, M. Karhilo, qui a présenté dans son intervention nombre d'éléments importants et intéressants. Il y a longtemps que la Finlande participe activement aux négociations sur l'interdiction des armes chimiques et sur d'autres questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Elle y apporte une contribution considérable, en particulier en matière de vérification du désarmement chimique, et l'Union soviétique apprécie cet apport à sa juste valeur. Lors de son séjour en Finlande en octobre 1989, M. Gorbatchev a annoncé que l'Union soviétique et la Finlande étaient convenues de collaborer à l'élaboration de procédures et moyens de vérification. Nous espérons que, sur le plan pratique, cette procédure fera progresser nos négociations dans cette instance.

(M. Batsanov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

La délégation soviétique a demandé la parole aujourd'hui pour présenter le document de travail CD/966, où est décrite une inspection expérimentale par mise en demeure qui a été faite l'année dernière dans une installation militaire d'Union soviétique.

Depuis que l'Union soviétique en a pris l'initiative il y a deux ans, les inspections expérimentales dans l'industrie civile ont montré combien elles étaient utiles pour mettre au point et affiner le système de vérification de la non-fabrication d'armes chimiques. En même temps, elles ont amené un certain nombre d'Etats à penser qu'il pouvait être opportun de mettre également à l'essai d'autres procédures de vérification de la future convention, en particulier des procédures aussi importantes que les inspections par mise en demeure. Non contente d'appuyer cette idée, l'Union soviétique a également commencé à la mettre en pratique.

Afin de choisir l'installation destinée à l'inspection expérimentale par mise en demeure, nous sommes partis du principe que pareille inspection dans le cadre de la future convention pouvait être effectuée dans n'importe quel endroit ou installation de l'Etat partie, sans droit de refus de celui-ci. Il semble aussi qu'une demande d'inspection puisse être le plus souvent motivée par des soupçons à l'égard de la fabrication ou du stockage clandestins d'armes chimiques.

Nous avons donc choisi comme installation pour l'inspection expérimentale un dépôt d'armements dans lequel des armes chimiques ne sont pas stockées et ne l'ont jamais été.

Le site de l'installation a 3 km² de superficie et son périmètre est d'environ 7 km. Il compte environ 100 bâtiments et ouvrages, et sa capacité de stockage est de plus de 1 000 wagons de chemin de fer.

L'inspection expérimentale a duré cinq jours. L'équipe d'inspection - y compris les observateurs - comprenait 20 membres, dont des spécialistes de l'armement et de la détection des armes chimiques et des experts de la délégation soviétique à la Conférence du désarmement. Le nombre relativement élevé des membres de l'équipe s'expliquait par le fait que celle-ci ne devait pas seulement conduire l'expérience mais régler elle-même toutes les questions d'organisation liées aux préparatifs et à la conduite de celle-ci.

Lors des préparatifs de l'expérience, nous nous sommes efforcés de nous rapprocher le plus possible des conditions réelles. Il a cependant fallu faire quelques exceptions en raison du caractère national de l'expérience et compte tenu du fait que c'était la première expérience de ce type. En particulier, la direction de l'installation a été informée à l'avance des objectifs et des délais d'arrivée de l'équipe d'inspection. Toutefois, aucune activité directement liée à l'arrivée de l'équipe dans l'installation n'a été effectuée.

L'inspection proprement dite a commencé par une conférence à laquelle ont pris part les membres de l'équipe et la direction de l'installation. Ensuite, les consignes de sécurité de l'installation ont été portées à la connaissance de l'équipe d'inspection et celle-ci a été divisée en quatre groupes, respectivement chargés d'étudier la documentation,

(M. Batsanov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

d'examiner les bâtiments et ouvrages, de contrôler les véhicules et de surveiller le périmètre de l'installation, enfin d'assurer la collaboration avec le personnel. On s'est dûment attaché au cours de l'inspection à maintenir l'équilibre entre la nécessité de faire une vérification efficace et celle de protéger les informations confidentielles. L'équipe s'est employée à ne pas recueillir d'informations sans rapport avec les armes chimiques, ce qui ne l'a pas empêchée d'obtenir un grand nombre d'informations sur le dépôt.

L'équipe d'inspection a visité 10 % seulement des installations se trouvant sur le site du dépôt, mais cela n'a pas eu d'incidences négatives sur l'efficacité de la vérification. Premièrement, parce que l'équipe d'inspection a visité, sur une base sélective et à son gré, tous les types de bâtiments et d'ouvrages existant dans le dépôt; deuxièmement parce que, ne jugeant pas satisfaisantes les mesures de remplacement proposées par la direction, elle s'est rendue dans des endroits que les responsables de l'installation avaient désignés comme particulièrement sensibles et sans rapport avec les armes chimiques.

Les lieux à visiter ont été déterminés sur la base de facteurs comme la présence dans l'entrepôt d'un système d'épuration d'air, la présence de moyens de protection et de décontamination dans les dépôts et dans leur voisinage immédiat, la présence de zones spécialement protégées, l'absence, dans l'ensemble des relevés, de données sur certains entrepôts ou autres unités de l'installation, la tenue de relevés séparés pour des unités spécifiques de l'installation, l'existence d'entrepôts dont le contenu avait été retiré immédiatement avant l'arrivée de l'équipe d'inspection, d'après les renseignements obtenus dans les relevés et auprès du personnel de l'installation. L'équipe d'inspection a commencé la vérification en utilisant les méthodes les moins intrusives.

Le personnel de l'installation a été interrogé selon le principe de "l'accès réglementé". Les représentants de l'administration, présents lors de cet entretien, ont pu écarter les questions qui, selon eux, outrepassaient les objectifs de l'inspection; cependant, quand les inspecteurs ont jugé qu'une question était essentielle, le problème a été réglé au niveau du chef de l'équipe d'inspection et du directeur de l'installation.

Au terme de l'inspection expérimentale, l'équipe d'inspection a pu confirmer qu'il ne se trouvait pas d'armes chimiques dans l'installation. Il convient toutefois de signaler que si les initiatives et mesures prises au cours de l'inspection se sont avérées suffisantes, c'est en grande partie parce que les membres de l'équipe connaissaient la nomenclature des types d'armes chimiques soviétiques, ce qui leur a évité d'avoir à ouvrir les munitions pour en identifier la charge.

Déterminer la présence ou l'absence de types d'armes chimiques non déclarées constitue certainement une tâche difficile. Pour la mener à bien, il peut être nécessaire d'ouvrir les munitions, dispositifs et contenants. C'est pourquoi, de toute évidence, il serait utile d'étudier la possibilité d'élaborer des procédés et moyens techniques de vérification qui permettraient de conclure, sans qu'on ait à ouvrir l'enveloppe de l'objet, que celui-ci n'est pas une arme chimique.

(M. Batsanov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Se fondant sur les résultats de l'expérience, l'équipe d'inspection a tiré des conclusions et fait des propositions qui figurent également dans le rapport présenté aujourd'hui. En particulier, elle a conclu que, pour réduire le degré de divulgation d'informations sensibles ne se rapportant pas aux armes chimiques, la direction de l'installation inspectée devait avoir, au cours de l'inspection, la possibilité de proposer des mesures de remplacement, au lieu d'ouvrir aux inspecteurs l'accès à des informations particulièrement confidentielles. En tout état de cause, le critère régissant l'acceptation de telles mesures devait être que l'équipe d'inspection les juge satisfaisantes. Les résultats de l'inspection montrent aussi que l'inspectorat international doit prendre l'engagement de préserver l'information de caractère confidentiel qui peut être communiquée aux inspecteurs dans l'exercice de leurs activités. Ainsi, par exemple, quand il n'a été décelé aucune irrégularité, le rapport d'inspection doit contenir un minimum de renseignements d'ordre factuel et ne pas révéler la nature de l'activité menée dans l'installation vérifiée.

La délégation soviétique espère que le document CD/966 qu'elle présente contribuera utilement à l'examen de la question des inspections par mise en demeure et à une étude plus approfondie des problèmes que posent ces inspections.

Dans quelques minutes, nous adopterons le rapport du Comité spécial des armes chimiques et je voudrais, en conclusion, dire quelques mots à ce sujet. Je saisis l'occasion qui m'est ici donnée de féliciter le distingué représentant de la France, l'Ambassadeur Pierre Morel, d'avoir, à la présidence du Comité spécial, mené à bien les travaux de cet organe. Je pense que les progrès qui se reflètent dans le rapport sont en grande partie le résultat des efforts inlassables de l'Ambassadeur Morel, du sérieux avec lequel il a abordé les problèmes complexes qui se posent à la table de négociation, de son énergie et de sa souplesse. Je voudrais aussi féliciter l'Ambassadeur de la Suède, Carl-Magnus Hyltenius, de son accession à la présidence du Comité spécial pour l'année en cours et lui dire que nous sommes certains que, sous sa direction, nous parviendrons à faire une percée décisive vers la conclusion de la convention.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de sa déclaration.

Ainsi s'achève la liste des orateurs pour aujourd'hui. Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Passons maintenant à l'adoption du rapport du Comité spécial des armes chimiques, publié sous la cote CD/961. S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que la Conférence adopte ce rapport.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

Je voudrais maintenant vous parler brièvement de quelques questions d'organisation. La première réunion du Comité spécial des armes chimiques de la session se tiendra demain, mercredi 21 février, à 15 heures, dans la salle de conférence V. D'après mes informations, les présidents du Comité spécial sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires et du Comité des armes radiologiques tiennent en ce moment des consultations après lesquelles ces organes subsidiaires commenceront officiellement leurs travaux. La date de la première réunion de ces comités sera annoncée dès la fin de ces consultations. Touchant le rétablissement du Comité spécial au titre du point 5, intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace", je poursuis mes consultations en vue d'arriver rapidement à un accord sur la question. Une fois amorcés les travaux des organes subsidiaires, le calendrier des réunions de la Conférence et de ses organes subsidiaires sera distribué, comme de coutume, pour l'information des délégations.

L'ordre du jour étant achevé, je vais lever la séance.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 22 février, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 45.
